



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 105142

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la nécessaire réforme de la formation des masseurs-kinésithérapeutes afin de la mettre en adéquation avec les standards de la physiothérapie des pays européens et nord-américains. En effet, en intégrant les masseurs-kinésithérapeutes à un grade de master ainsi qu'à la première année commune aux études de santé (PACES), l'évolution des besoins de la population pourrait être satisfaite en optimisant l'efficacité des prises en charge préventives ou curatives. Constatant les limites des protocoles spécifiques et des expériences individuelles pour répondre aux besoins des usagers (vieillesse de la population, augmentation des pathologies chroniques), le Conseil national de l'ordre réaffirme la nécessité de donner au diplôme d'exercice un niveau master, conformément aux recommandations de la Confédération mondiale de kinésithérapeutes - WCPT - qui définissent la nécessité d'un minimum de 4 ans de formation professionnelle après un processus de sélection. La formation-orientation-sélection des futurs kinésithérapeutes doit également être actualisée, en les intégrant à la PACES. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles suites il entend réserver aux demandes des membres de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes dans le cadre de la réforme de la formation qui doit être mise en adéquation avec les standards des pays européens et nord-américains.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105142

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3581

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)